

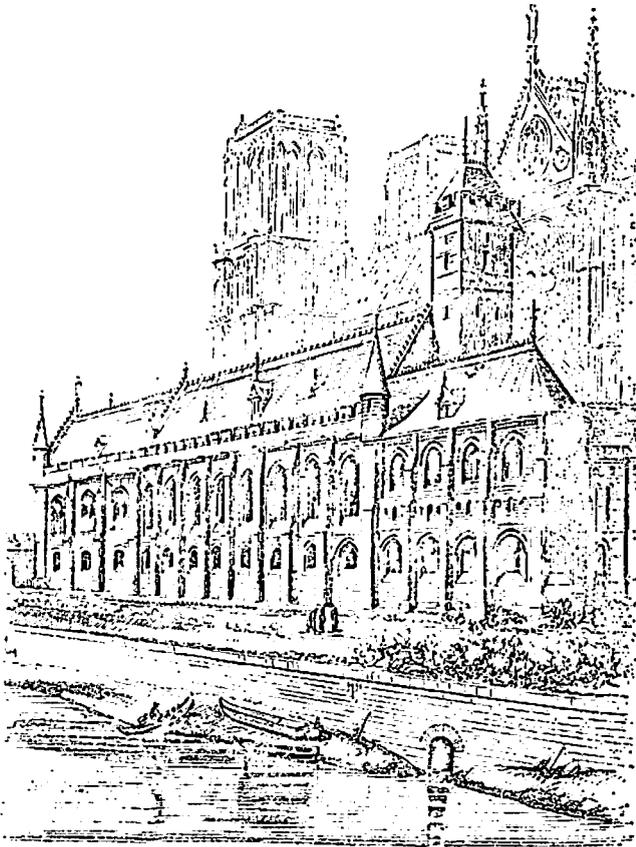
LES LIGNAGES DE BRUXELLES

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES a.s.b.l.
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI

BULLETIN TRIMESTRIEL **JUILLET - DECEMBRE 1980** 19^e ANNEE
N^{os} 83 - 84

Secrétariat-Rédaction : rue Landrain, 9 - 1970 Wezembeek-Oppem - Téléphone : 731 03 04
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Trésorerie : Avenue de l'Escrime, 27 - 1150 Bruxelles - Téléphone : 771 43 51
C.C.P. : 000-0060517-86



... estans en l'ostel de mgr l'esveque de Paris...

(p. 179)

Dessin de Viollet-le-Duc

Philippe le Hardi arbitre une guerre privée entre les Pipenpoy et les Massemen

Dans son "*Histoire des environs de Bruxelles*",¹ A. Wauters mentionne, sans citer ses sources, qu'à la fin du XIV^e siècle, une guerre privée éclata entre les familles *Pipenpoy* et *Massemen* et que, sur l'insistance pressante de la duchesse Jeanne, le différend fut soumis pour jugement à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

Nous avons pu vérifier l'historicité de cette affirmation et situer les faits en 1396.

A cette époque, les guerres privées ne constituaient certes pas l'exception. Pour les seules deux familles ici concernées, nous relevons par exemple : l'assassinat de Guillaume d'*Oisy*, seigneur de Zandbergen par Jean de Massemen, seigneur d'Axel et Gisbert de Massemen, seigneur de Hollebeke. Le 21 août 1390, ceux-ci se réconcilièrent, par devant les échevins de Gand, avec la veuve de leur victime et les enfants de celle-ci, Henri et Gérard d'*Oisy*.

De leur côté les Pipenpoy cultivaient l'esprit de vendetta depuis que Gérard Pipenpoy avait entamé contre Jean *uten Steenweghe* une lutte implacable qui aboutit cependant à une trêve en 1347.² Cinq ans à peine après les événements que nous allons relater, nous verrons à nouveau Gisbert Pipenpoy, l'un des protagonistes de la guerre Pipenpoy-Massemen, poursuivi par le Magistrat de Bruxelles, à l'occasion d'actes de violence contre la famille *van den Heetvelde*. Gisbert Pipenpoy figurait notamment parmi les assassins de Thierry van den Heetvelde et fut pour cela condamné au pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Il s'acquitta de cette peine en 1403.³

Dans chacun de ces cas les intéressés ont été entendus par les instances judiciaires locales.

Or, ce qui étonne dans la guerre privée Pipenpoy-Massemen, c'est l'intervention de la duchesse Jeanne en personne afin que cette affaire fût soumise au duc de Bourgogne. Chacun sait que, dans les documents diplomatiques de l'époque, hormis les formules d'introduction et de conclusion, toutes les expressions utilisées sont significatives et ont leur raison d'être, même si cela n'apparaît plus à première vue.

¹ A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, p. 101.

² A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, I, p. 177.

³ H.C. VAN PARYS et Fr. DE CACAMP, *Généalogies Bruxelloises*, in *Brabantica* II, 366.

Or, l'une des trois chartes que nous reproduisons ci-dessous insistent : " à la prière de la très noble et puissante princesse la duchesse de Luxembourg, de Brabant et de Lymbourt qui souvent à grande instance lui avait pour ce prié et escrit "

Ces trois chartes sont probablement les sources qui ont inspiré Wauters cité au début de cette étude. Leur français, bien qu'archaïque évidemment, nous paraît encore assez compréhensible pour que nous puissions les reproduire ici sans transposition en français moderne.

1. Chartes de Brabant. N° 6730. Minute originale sur papier. De Paris, le 14^e jour de décembre 1395.

Pardevant mgr le duc de Bourgogne, conte de Flandre Artois et de Bourgogne presens Philippe de Bar mgr d'Arras chancelier mgr de la Tremoille mgr le marechal de Bourgogne messire Almaury d'Orgemont messire Helion de Neillac et autres estans en l'ostel de mgr l'esveque de Paris ou ledit mgr estoit logiez le xiiii jour de decembre l'an mil ccc lxxx et quinze se comparurent messire Everard Bote messire Jehan de Diedeghem chevaliers Wenselin de Hertoghe et Walraven de le Berghe escuiers parens et amis de Henne et Guillaume Pipenpoy freres de la ville de Bruxelles lesquels chevaliers et escuiers decsus nommez se submirent en l'ordonnance et disposition de mon dit mgr le duc des debat et guerre qui ont été et sont encore entre les diz freres Pipenpoy et leurs parens proiximes et amis dune part et messire Guillebert de Masmemes et messire Daniel Masmemes chevaliers leurs parens proiximes et complices d'autre part. Et promisirent pour leur foy et sermens bailliez es mains du dit mgr le duc et sus peine de quatre mille nobles à appliquer à mgr le duc au cas que defaut y auroit et dont lesdiz chevaliers et escuiers ont promis et se sont obligés de faire baillier bonne caution et souscription en la ville de Bruxelles de tenir entierement et accomplir et faire tenir et accomplir par les diz freres tout ce qui plaira à celui mgr le Duc ordener ou faire ordener et declarant sur le diz debat et guerre oultre et pardessus les offres autrefois faites de la part des diz Pipenpoy en la présence de messirs du conseil de mon dit seigneur le duc à Lile. Et parmi ce les trieves qui ont été et sont accordées entre les dites parties jusques à Noel prochain venant sont ralongiez accordees et donnees par les diz chevaliers et escuiers du costé des diz Pipenpoy en comprenant en ce touz ceulx qui par raison y peuvent comprendre jusques à la saint Johan baptist prochain venant Et leur fu dit et recommandé qu'ilz baillassent par escript tout ce que bon leur sembleroit en ceste matière afin que ce pendant mon dit seigneur le Duc puisse faire enquerir la verité de leurs faiz et sura ordener et détherminer par la manière qu'il appar-tiendra et bon lui semblera.

s. Daniel

2. Chartes de Brabant. N° 6730 id.

Mêmes date et lieu.

Le dit jour en presens les dussus nommez se comparurent messir Jehan de Masmemes sire d'Axelles et messire Philippe de Masmemes sire de Somerghem chevaliers lesquelz et chacun d'eulz se submirent pareillement en tant qu'il touchoit eulz et les diz messire Guillebert et messire Daniël et leurs parens et amis en d'oredonnance de mon dit seigneur le duc et promisirent pareillement pleinement foy et sermens et sur la dite peine de quatre mille nobles a tenir accompli et faire entretenir et accomplir par les diz messire Guillebert et messire Daniël tout ce que mon dit seigneur le duc en vouldra ordener ou faire ordener et en oultre de faire leur loial pouvoir devers le sturman frere des mors qu'il tenra et accomplira l'ordonnance de mon dit seigneur le duc et en oultre et pareillement accorde et donne les dites trieves jusques à la dite st Jehan en comprenant en ce les dis messire Guillebert et messire Daniel et touz autres que par raison et selon la coutume du pais y peuvent et doivent comprendre Et leur fu dit et ordené par mon dit seigneur qu'ils baillassent par escript tout ce que bon leur sembleroit à l'encontre de diz Pipenpoy afin que soisce sceu la vérité il en sura ordener et déterminer par la manière qu'il appartendra.

(s) Daniel

Nous apprenons donc que Philippe le Hardi reçut les deux groupes antagonistes le même jour mais séparément et qu'à chacun d'eux fut imposée la caution énorme de 4.000 nobles en garantie d'une trêve acceptée jusqu'à la Saint Jean et de l'exécution des décisions futures du duc. Aucun jugement ne fut rendu ce jour-là mais il fut ordonné aux participants " qu'ils baillassent par escript tout ce que bon leur semblerait " à l'encontre l'un de l'autre.

Remarquons en passant que les représentants du clan van Masmemen promettent de s'employer à obtenir la ratification de l'accord par le " sturman, frère des mors ". Par sturman il faut entendre le chef du clan, mais malgré son rôle important, son nom n'est même pas cité.

Quoi qu'il en soit, 18 jours plus tard, soit le 1^{er} janvier 1396 les protagonistes du clan Pipenpoy signent à Bruxelles l'engagement de s'exiler à Malines en attendant le jugement du duc.

La charte que nous reproduisons ci-dessous a été émise en français à Bruxelles le 1^{er} janvier 1396.⁴

⁴ N.d.l.R. : Ceci n'a rien d'étonnant, les documents de a cour de Brabant furent rédigés exclusivement en latin jusque vers 1250 mais, à partir de ce moment, nous constatons l'usage des trois langues : latin, français et flamand. Nos ancêtres lignagers attestaient indifféremment dans chacune de ces langues.

3. Chartes de Brabant. N^o 6759.

Du 1 janvier 1396 à Bruxelles (original sur parchemin avec 13 sceaux)

Sachent tous qui ces présentes lettres verront que comme naguères pour appaiser les debas et discors esmeus en la ville de Brouxelles entre sire Daniel de Masmines, chevalier, ses procsimes amis et complices d'une part et Henry Pipenpoy, bourgeois de la dicte ville les siens amis procsimes et complices d'autre part, le très noble et puissant prince le duc de Bourgoingne comte de Flandres d'Artois et de Bourgoingne à la prière de la très noble et puissante princesse la ducesse de Luxembourg de Brabant et de Lymbourg, qui souvent à grande instance lui avait pour ce escrit et prié qu'il lui plairoit entendre audit appaisement, eust mandé pour venir en sa présence à Paris certaines personnes des dictes parties dont de la partie de ceulx de Masmines comparurent messire Jehan de Masmines sire d'Axele et messire Philippe de Masmines sire de Somerqghem et de la partie des Pipenpoy dessusdits messire Everart Bote messire Jehan de Diedeghem chevaliers Wencelyn de Hertoge et Walleran van den Berge escuiers. Et illeucques les dits chevaliers et escuiers envoies de la partie des Pipenpoy dessunommés se soient soubmis en lordinnance et disposition dou dit très noble prince des debas et guerre dessus dit et aient enconvenu sur la paine de quatre mille nobles à appliquer au dit très noble prince en cas que deffaut y auroit, dont ilz ont promis et se sont obligies de faire bailler caution en la ville de Brouxelles de tenir entierment et accomplir et faire tenir et accomplir par les dis Pipenpoy tout ce que plaira au dit duc ordiner ou faire ordiner et declarer sur les dis debas et guerre oultre et pardessus les offres autre fos faites de la partie des dis Pipenpoy en la présence dou Conseil dou dit duc à Lisle Et depuis ce le dit très noble prince ait commandé par ses lettres closes à messire Jehan de Poucques son conseille à prendre caution dessusdite. Nous Henry Pipenpoy Guillaume son frère gemain Jehan le Mol et Jehan le Leu comme principaulz de la dite partie des Pipenpoy Et Nous Jehan de Diedeghem chevalier Jehan fils de feu messire Ernaut de Melyn chastellain de la Fure Thiry le Mol Gerart Pipenpoy Ghysbrecht Pipenpoy et Gerart le Leu comme leurs procsimes et amis faisons savoir qu'à jour dhu y en la presence des conseiller de notre très redoubtée dame de Brabant dessusdite assavoir Guillaume filz dou conte de Zeyne messire Jehan d'Ophem chevalier et maistre Guillaume de Bruges avons promis en la main dou dit messire Jehan de Poucques à ce commis comme est dit par noz foys honneurs et sermens, noz mains mises en la siene et sur la paine de quatre mille nobles d'or dou coing de notre très redoubté seigneurs de Bourgoingne dessus dit de tenir et accomplir tout ce que à notre dit très redoubté seigneur plaira ordiner sur les dis debas oultre et pardessus les offres autrefois de la partie des dis Pipenpoy fais ensique devant est déclaré. Et au cas que en ce faist aucun

deffaut nous et chacun de nous pour le tout avons promis comme dessus que dedans un mois après ce que requis de par notre dit très redoubté seigneur de Bourgoigne de paier la peine de quatre mille nobles dessus dis Nous enterons chascun en sa propre personne en la ville de Malines chascun de nous à deux chevauls et y demourons dileucques dessus iusques a ce que nous aurons paié ou contenté entièrement notre très redoubte seigneurs ou celi qu'il plaira ou nom de lui de la dite paine et ou cas qu'aucun de nous fuist par maladie prison ou autre raisonnable nécessité sans fraude empechié tellement que en sa propre personne ny pourroit aler, si avons promis comme dessus que celi de nous qui soit ensi empechié envoiera pour lui au dit lieu de Malines une autre notable et honneste personne pour y demorer avecq les autres sans en partir ensi que dit est, pourvueu toutevoyes que si Ernaul Laurens un des huit principaulx, lequel est à present hors du pays de Brabant, ne revenist à temps et lieu pour parfaire en propre personne les choses pour lui offertes ou aucun des autres sept principaulx par maladie prison ou autre necessaire excusation de notre dit seigneur que un autre pour lui aussi souffidans ou plus le pourra faire Et que parmi ce nous quant à ce sous descharges et quittance.

Et en tesmoingnage et seurté de toutes ces promesses et choses dessus dites avons mis nos sealx à ces présentes et pour la plus grande seurté avons prié aux conseillers de notre dite très redoubtée dame que en tesmoingnage de toutes les choses dessus escrites ilz veullient mettre leurs sealx devant à ces lettres avecq les notres. Ce que nous Guillaume, Jehan et Guillaume dessus avons fait à leur pryere en tesmoingnage des dites choses.

Donné au dit lieu de Brouxelles le premier jour de jenvier l'an de grace mil troiscens quatevins et quinze selon l'usage de la court de Cambray.

Ces trois chartes sont les seuls documents officiels connus au sujet de cette guerre privée. Elles ne nous apprennent rien quant aux causes et circonstances de ces événements qui durent fortement perturber la société de l'époque.

C'est ici que la généalogie vient au secours de l'Histoire.

Le conflit semble avoir eu une origine essentiellement bruxelloise. L'un des protagonistes, Jean de Massemen fut reçu bourgeois de Bruxelles en 1392.⁵ Nous pensons qu'il obtint cette bourgeoisie peu après les événements sanglants de ce conflit. Mais antérieurement déjà, Gisbert de Massemen, également fils de Gérard, et Jean de Massemen seigneur de Laarne, chevalier, avaient été inscrits dans

⁵ Bibliothèque Royale, Cabinet des Manuscrits, Fonds Houwaert, 644, f° 140.

la bourgeoisie de Bruxelles en même temps que la " domicella Joanna de Masmyne, filia naturalis quondam Joanis de Maerscalc".⁶

La bourgeoisie de Bruxelles s'acquerrait par la naissance dans la franchise de la ville, par des parents bourgeois, ou encore par achat.

Parmi les avantages attachés à l'état de bourgeois de Bruxelles, le principal consistait à pouvoir en appeler au magistrat de cette ville et récuser toute autre juridiction.

Bien qu'on puisse se demander en vertu de quel droit ils l'avaient acquise, les Massemen pouvaient se prévaloir de cette qualité. D'autre part leurs adversaires appartenaient aux Lignages de Bruxelles. Il semblait donc logique que le Magistrat de Bruxelles arbitrât ce conflit ; d'autant plus que les meurtres avaient été commis sur le territoire de cette ville.

Mais tous les van Massemen n'avaient pas obtenu la qualité de bourgeois de Bruxelles, ils ne pouvaient demander l'arbitrage du Magistrat de cette ville et on ne pouvait le leur imposer s'ils n'en voulaient pas. Il fallait donc trouver un arbitre ayant puissance sur les deux parties. Ici aussi la généalogie expliquera comment Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, répondait à cette exigence, ainsi que nous le verrons plus loin.

D'autre part, il n'est pas impossible que les causes de cette guerre privée aient eu un rapport avec les biens que les deux parties possédaient à Merchtem et Blaasveld. De plus, il existait entre les Pipenpoy et les Massemen de très lointains rapports de parenté et cet ensemble de circonstances pouvait engendrer un casus belli.

Merchtem appartenait principalement au duc de Brabant et ne contenait aucun domaine féodal important hormis au XII^e siècle, celui des *Hobosch* dont les biens et droits furent aliénés par morceaux à partir du siècle suivant, principalement au profit de l'abbaye d'Affligem⁷.

A partir du XIII^e siècle, nous voyons des familles lignagères s'installer à Merchtem : *Eggloy*, *Payhuysc*, *Vos*, *Was* et enfin les *Pipenpoy*.

Les rôles principaux à Merchtem et dans les environs furent bientôt redistribués entre l'abbaye d'Affligem, quelques anciens féodaux (plus précisément les *Hobosch*) et les nouveaux venus parmi lesquels les *Pipenpoy* occupèrent la première place pendant deux siècles.

⁶ Dr SPELKENS, *Bourgeois de Bruxelles*, in l'Intermédiaire des Généalogistes, n^o 61.

⁷ J. VIREBESSELT, *Het Parochiewezen in Brabant. Merchtem*, X, pp. 101-108.

Au début du XIV^e siècle, les documents citent un Arnold dont une fille Catherine épouse Willem de *Hobosch*, dernier rejeton de cette famille⁸. Cet Arnold est à identifier avec un fils de Willem II Pipenpoy⁹. Les Pipenpoy s'enracinent alors solidement à Merchtem. Nous connaissons trois frères de cet Arnold : Jean, chanoine à Anvers, également propriétaire à Merchtem, Walter dont nous reparlerons plus loin et Roelof, chevalier, bailli de Gaasbeek (1316), échevin (entre 1310 et 1319) et amman de Bruxelles (1316-1322), conseiller ducal, drossard du Brabant, seigneur de Hobosch et Blaasveld.

La fille unique de Roelof, Marguerite Pipenpoy, épousa Jan *Wytvliet*, fils naturel du duc Jean II de Brabant. Ce couple s'éteignit sans postérité¹⁰. Parmi les héritiers, fils de Walter, nous trouvons Gisbert († 1394) qui fut le père des Pipenpoy en guerre contre les Massemen : Henri, l'ainé, Gisbert († 1380), Walter († 1421) et Willem († 1421). Gisbert obtint *Hobosch* qui passa ensuite à son fils Henri ; Willem épousa Marguerite *Was* dont les parents possédaient les domaines de *Molenwijk* et *Ter Spelt* à Merchtem, ce qui renforça encore la position des Pipenpoy. Mentionnons encore un autre fils de Walter, Gérard Pipenpoy qui, en 1360, acheta à Jean de *Bouchout* la seigneurie de Merchtem. Celui-ci l'avait lui-même rachetée pour 1400 Livres à la duchesse Jeanne qui l'avait enlevée à Jean *Wytvliet* et Marguerite Pipenpoy à cause de leurs dettes. (Jean *Wytvliet* avait acheté à Jean de *Cuyck* la ville de Gavre mais ne pouvait en acquitter le prix. Le vendeur trompé assassina son débiteur).

Ainsi, lorsqu'aux environs de 1390 leur guerre privée atteint son point le plus critique, les Pipenpoy sont solidement enracinés à Merchtem. Ils y jouissent de droits seigneuriaux notables ; ils possèdent le domaine de *Hobosch* avec donjon et moulin, habitent le "Lombardsteen", très grande demeure patricienne dans le village ; enfin, ils comptent indirectement sur l'influence dont l'un des leurs dispose au *Molenwijk* et au *Ter Spelt*¹¹. L'importance et la puissance dont ils jouissent à Merchtem se trouvent encore renforcées par les fonctions et emplois qu'ils exercent tant à la campagne qu'à la ville, notamment au Magistrat et même à la Cour ducale.

⁸ A. WAUTERS., *Histoire des environs de Bruxelles*, II, p. 92.

⁹ J. VERBESSELT, *De Vrijheid van Merchtem in de late Middelen-eeuwen*, p. 212.

¹⁰ J. LINDEMANS, *Brabantse Geslachten*, Pipenpoy ; 1953.

A. WAUTERS, *ibid.*

H.C. VAN PARYS et F. DE CACAMP, *Généalogies Bruxelloises*, p. 422.

¹¹ J. VERBESSELT, *o. c.*

A Merchtem les Massemen sont moins nombreux. On sait qu'en 1390 un Lyn de Massemen¹² y habite et que Gillis de Massemen est accusé de menaces graves envers ses concitoyens¹³.

Cependant, Philippe de Massemen, chevalier seigneur, de Eke et de Hundelgem, personnage important en Flandre comparait le 13 juillet 1382 à propos de ses droits personnels sur la dîme du Molenwijk à Merchtem et sur la dîme de Berchem qui appartenaient à l'abbaye d'Affligem¹⁴. Depuis des temps immémoriaux l'abbaye d'Affligem avait affermé cette dîme, entre autres à la famille Hobosch, ensuite à Roelof Pipenpoy à partir de 1328¹⁵.

Qu'un Massemen apparaisse tout à coup ici, permet peut-être d'envisager sous un autre angle les circonstances de notre guerre privée. Selon les données généalogiques, ce seigneur de Eke et de Hundelgem trépassa le 26 juin 1391, précisément au moment où "des débas et discors" se produisent à Bruxelles entre les Pipenpoy et les Massemen. La possession d'un droit de dîme par un Massemen sur les biens sis dans la zone d'influence des Pipenpoy ne pouvait que provoquer disputes et contestations.

Après Merchtem, Roelof Pipenpoy acquit encore en 1328 le domaine de Blaasveld. La frontière entre Malines (qui appartenait à cette époque au prince-évêque de Liège) et Blaasveld, fut fixée cette même année par Roelof Pipenpoy et Adolphe de la Marck au cours d'une visite conjointe¹⁶.

Blaasveld, sise non loin du confluent Senne-Dyle, dépendait de la mairie de Merchtem. D'abord propriété de l'abbaye de Cornelimunster près d'Aix-la-Chapelle elle échoua dans le patrimoine du chapitre de Malines aux environs de l'an mil. La puissante famille des *Berthout* en assurait l'avouerie; à cause de sa situation stratégique, ils y firent construire un rempart dont ils confièrent la défense aux seigneurs locaux¹⁷. Roelof Pipenpoy devenu seigneur de Blaasveld leur succéda dans cette tâche.

Marguerite Pipenpoy hérita de son père, mais comme elle mourut sans enfant, Blaasveld retourna au domaine ducal. La duchesse Jeanne la céda en 1364 à Jean de Bouchout en apurement d'un emprunt qu'elle avait contracté auprès de lui.

¹² J. VERBESSELT, *op. c.*, p. 290.

¹³ J. BOLSEE, *La Grande Enquête de 1389 en Brabant*.

¹⁴ B. R. Fonds Houwaert n° 5447 f° 140.

¹⁵ J. VERBESSELT, *Het parochiewezen in Brabant*, X, p. 143.

¹⁶ J. DE SAINT-GENOIS, *Inventaire des Chartes de Comtes de Flandre*, n° 1436, 1437, 1438, 1443.

¹⁷ J. VERBESSELT, *ib.*, IX, p. 54 et X, p. 38.

A. WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, II, 623.

Ainsi que nous l'avons dit Jean de *Bouchout* avait aussi possédé *Merchtem* qu'il avait cédé aux *Pipenpoy*. Par contre, il vendit *Blaasveld* en 1371 à Jean *Tincke*, dit *Maerschalcck*, camérier en chef à la Cour de Louis de *Nevers* et *Retel*, comte de Flandre¹⁵. Robert de *Maerschalcck*, fils de Jean *Tincke*, épousa Béatrice de *Flandre*, fille naturelle de Louis de *Maele*, comte de Flandre. De cette union naquirent deux fils et trois filles : Marguerite, épouse de Walrave de *Massemen* ; Béatrice, épouse de Philippe de *Massemen*, seigneur de *Zomergem* ; la plus jeune, Philippine, épouse de Jean de *Schroevere*, dit *van der Bruggen*, obtint *Blaasveld* en 1404, lors du partage de l'héritage de son père Robert de *Maerschalcck*. Ainsi, les droits et les biens qui avaient appartenu autrefois aux *Pipenpoy*, revenaient après bien des détours aux *Pipenpoy* pour *Merchtem*, au beau-père de deux *Massemen* pour *Blaasveld*.

Un de ces deux *Massemen* était Philippe, seigneur de *Zomergem*, qui comparut devant Philippe le Hardy comme représentant du clan *Massemen*. Comme on se retrouve ! Mais ceci ne nous apprend pas encore pourquoi les *Massemen* prétendirent à la bourgeoisie de Bruxelles et de quel droit ils l'obtinent.

Nous intéressant plus particulièrement aux Lignages de Bruxelles, nous tenterons d'identifier les représentants du clan *Pipenpoy* cité dans les chartes. De même nous essaierons de découvrir à quel titre Philippe le Hardy était habilité à intervenir comme arbitre dans un conflit *Brabant-Flandre*.

Qu'on nous permette tout d'abord une parenthèse à propos du lieu de la rencontre : " estans en l'ostel de mgr l'esveque de Paris ou le dit mgr le duc estoit logiez ". Philippe le Hardy résida à Paris du mois d'août 1395 jusqu'au printemps suivant lorsqu'il s'en fut pour la Bourgogne.

Le mardi 14 décembre, le duc était donc l'hôte de Pierre d'Orgemont, installé au siège épiscopal de Paris, après avoir occupé celui de Théroouanne de 1376 à 1384. Pendant ses vingt-cinq ans de séjour à Paris il fit procéder à de nombreux aménagements et agrandissements du palais épiscopal joutant l'église Notre-Dame, le long de la Seine. Le complexe de bâtiments, pourvu d'un tour fortifiée, datait du XI^e siècle et comprenait de vastes salles ainsi qu'une chapelle privée. Pierre d'Orgemont lui adjoignit entre autres trois doubles galeries. Le tout brûla en 1831.

Philippe, fils de Jean le Bon, roi de France, avait fait montre d'un tel courage lors de la bataille de Poitiers qu'il fut surnommé "le Hardy". Son père, alors prisonnier du Prince Noir à Londres.

¹⁵ A. WAUTERS, *Table chronologique des chartes imprimées*, V.

pour le récompenser, lui offrit en apanage le duché de Bourgogne. Philippe le Hardi (1342-1404) fut donc le premier *Valois*, duc de Bourgogne (1363).

Par son mariage (1369) avec Marguerite, fille unique et héritière de Louis de *Macle* comte de Flandre, Philippe jetait les bases d'un état bourguignon dont la puissance et la gloire dépasseraient les frontières¹⁰. Dans la perspective de cette succession, Philippe et Marguerite inaugurèrent une politique d'approche avec le Brabant, ceci avec la bénédiction et l'appui du Roi de France. Des rapports d'amitié et de bonnes relations furent nouées, pas toujours d'une façon désintéressée, avec quelques grands du duché de Brabant : des seigneurs brabançons s'inféodèrent au Roi de France, notamment le sire de Bornival, celui de Bouchout, le trésorier général du duché, etc. D'autres recevaient du trésor français une allocation annuelle dont au premier rang Wenceslas de Bohême, époux de la duchesse Jeanne de Brabant. Celle-ci n'était-elle pas d'ailleurs la tante de Marguerite ?

A la mort (1384) de Louis de *Maele*, son père, Marguerite hérita les comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Rethel, ainsi que la Franche-Comté et Malines. Cette dernière était une acquisition récente (1357), résultat d'une guerre entre la Flandre et le Brabant. Du chef de son épouse, Philippe le Hardi assumait la souveraineté d'un territoire important — et riche — des Pays-Bas. En acceptant de s'établir à Malines, les garants de la convention du 14 décembre 1395 et du 1^{er} janvier 1396 reconnaissaient ipso facto la suzeraineté de Philippe le Hardy.

Un an avant que le duc de Bourgogne ne recueillît l'héritage flamand, des perspectives non moins brillantes s'offraient à lui : la duchesse Jeanne, dernière descendante légitime de la très ancienne maison de Brabant, devenu veuve de Wenceslas de Bohême, sans avoir eu d'enfant, songeait à léguer son héritage brabançon à Marguerite de Flandre et Philippe le Hardi.

Soucieux de consolider d'aussi honnes dispositions, Philippe et Marguerite n'épargnèrent aucune peine pour gagner le cœur des Pays-Bas d'en deçà, notamment par des donations incontestables.

Le couple s'efforça aussi de rallier à leur cause de nombreux sympathisants et amis tant parmi la noblesse que parmi les bonnes villes du duché.

¹⁰ H. LAURENT et F. QUICKE, *L'accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Luxembourg* (1383-86) in *Mémoires Académie R. C., Cl. de Lettres* XVI - 1, 1939.

Pour aviver le zèle de leurs partisans, Philippe et Marguerite se firent inviter à Bruxelles par la duchesse Jeanne. C'est ainsi que dans la soirée du mercredi 13 mars 1384, après une pause de midi à Halle, ils firent leur entrée à Bruxelles, accompagnés de leur fille Marguerite²⁰, âgée de dix ans, et escortés d'une suite grandiose de 350 chevaliers parés et armés, d'écuyers, d'archers et d'autres gens d'armes.

Leur séjour dura jusqu'au dimanche suivant. Le lendemain, Philippe et Marguerite se rendirent dans leurs domaines d'Anvers et de Malines. Revenus à Bruxelles le samedi 26 mars, ils s'en retournèrent par Lille le mardi suivant²¹. Les quelques jours passés à Bruxelles avaient suffi pour mener à bien une "opération charmes" bourguignonne auprès de nombreux grands de Brabant : des titres furent concédés, des cadeaux distribués, des rentes assignées ; des liens féodaux furent établis : Jean de la Leek et Breda reçut une allocation annuelle pour son hommage. Firent également hommage : Henri de Boutersem, seigneur de Bergen-op-Zoom ; Jean de Wezemaal ; Jean de Rotselaer ; Renier de Berghes, chevalier ; Jean, seigneur de Cranendonck et Zevenborre, tous membres du conseil de la duchesse et issus de la plus haute noblesse²².

Philippe le Hardy honora les Lignages de Bruxelles en nommant chambellan de la Cour Willem Swaef, l'un de leurs plus grands personnages²³. A côté de ces gens influents et haut placés, Philippe et Marguerite en obligèrent beaucoup d'autres. Zweder d'Abcoude, seigneur de Gaasbeek et maréchal de Brabant, de même que quelques membres du conseil ducal ; Jean de Bouchout, vicomte de Bruxelles, devint conseiller-chambellan du duc de Bourgogne ; Jean Cluting, d'une très importante famille lignagère, fut nommé maître des écuries avec un traitement important ; Jean van Oppem, ancien amman de Bruxelles, obtint également le poste de chambellan.

Des rentes viagères furent accordées à Renier Hollant, trésorier du Brabant, Collart Swaeff et Zweder van den Hectvelde, chevaliers et membres des Lignages.

Les grands négociants reçurent du couple royal des commandes nombreuses et somptueuses.

En quittant Bruxelles, le duc et la duchesse attendaient avec confiance la suite des événements, d'autant plus que, pendant cette

²⁰ Marguerite, née en 1374, était la troisième fille de cette " famille nombreuse ". Elle épousa Guillaume de Bavière, comte de Hollande, de Zélande et de Hainaut. De cette union naquit Jacqueline de Bavière, la future épouse du duc Jean IV de Brabant.

²¹ E. PETIT, *Itinéraire de Philippe le Hardy*.

²² Archives du Nord, Lille, Chambre de comptes n° f° 187.

²³ *Ib.* f° 189.

visite, un accord avait été conclu entre les deux duchés concernant le système monétaire et l'administration des finances du Brabant — sous contrôle bourguignon.

La politique de rapprochement avec le Brabant porta ses fruits lorsque le 28 septembre 1390, la duchesse Jeanne abandonna à Philippe le Hardi la nue propriété de son duché sous réserve d'en garder l'usufruit et l'exercice de la souveraineté. Cette situation se trouva encore renforcée lorsque Antoine, deuxième fils de Philippe et de Marguerite, fut désigné comme héritier et successeur de la duchesse Jeanne.

Ainsi une nouvelle Maison, d'origine bourguignonne, s'enracina dans le Brabant. C'est donc à juste titre qu'en 1395 le clan bruxellois des Pipenpooy pouvait reconnaître Philippe le Hardi comme arbitre tout en obtempérant au vœu de son prince naturel, la duchesse Jeanne.

Que Philippe le Hardi fût disposé à jouer ce rôle est facile à comprendre. Puisque le Brabant allait entrer dans sa sphère d'influence, il importait que la paix régnât entre les familles de Flandre et de Brabant. Qu'en plus, il agissait à la demande de la duchesse même ne pouvait qu'augmenter son crédit auprès de ses futurs sujets.

Notons d'autre part que Philippe le Hardy, comte de Flandre, connaissait personnellement quelques membres de la famille de Massemen, comme vassaux fidèles et dévoués et occasionnellement comme collaborateurs, en particulier Philippe de Massemen, seigneur de Eke et Hundelgem, son conseiller et ambassadeur, également bailli de Termonde.

Si nous connaissons les dispositions prises par Philippe le Hardy pour arbitrer le conflit, nous ignorons tout du jugement et de quelle manière cette guerre privée se termina. Tant en France qu'en Belgique nos recherches sont demeurées vaines.

Le clan Pipenpooy

PIPENPOY portait d'*azur à trois fleurs de lys au pied coupé d'argent*, c'est-à-dire les armes pleines du Lignage Serhuyghs.

Il n'est même pas nécessaire de remonter aux origines de ce Lignage pour nous rendre compte de l'importance de cette famille à Bruxelles.

Bornons-nous à signaler :

- I. Walter PIPENPOY, grand-père des frères Henri et Guillaume, cités dans les chartes, fut plusieurs fois échevin (1331-1337) et amman (1341-1349) de Bruxelles. Comme chevalier, il combattit aux côtés d'Edouard III contre le roi de France

(1338-1340) en même temps que son frère Guillaume qui périt dans l'assaut de Tournai (1340).

De son union avec Catherine *Boote*, également du patriciat bruxellois, naquirent trois fils et trois filles. L'unc de celles-ci épousa en secondes noces Arnold *Melyn*, vicomte de Tervueren.

II. Les fils étaient Walter, Gérard et Gisbert.

- Walter PIPENPOY, échevin de Bruxelles (1365), périt dans la bataille de Bäsweiler (1371).
- Gérard PIPENPOY, seigneur de Merchtem et époux d'Elisabeth de *Leeuw*, participa également à la bataille de Bäsweiler et y fut fait prisonnier.
- Gisbert (I) PIPENPOY, chevalier, seigneur de Hobosch à Merchtem, d'Eetvelde, d'Essene (du chef de sa mère Boote), de Coninxsteen à Bruxelles et de Capelle-au-Bois (par achat), fut trésorier, échevin et doyen de la gilde des drapiers à Bruxelles. Il trépassa en 1394.

Il épousa Maria *Swaeff* († 1418) qui lui donna cinq fils dont Henri et Guillaume, cités dans la charte de Paris et Gisbert (II), cité dans celle de Bruxelles.

- Henri PIPENPOY fut seigneur de Hobosch.
- Guillaume PIPENPOY, seigneur d'Eetvelde, fut doyen de la gilde. Plus tard, il participa au complot pour rétablir Jean IV ; condamné à mort, il fut décapité sur la grand-place de Bruxelles le 3 avril 1421 (quelques mois après que son frère Walter, non cité dans l'acte, eut subi de même sort).
- Gisbert (II) PIPENPOY, seigneur de Coninxsteen, fut amman de Bruxelles. Vers 1400, il assassina Thierry *van den Heetvelde* au cours de la guerre privée qu'avec quelques autres lignagers il menait contre les Heetvelde²⁴. Il participa également au complot en faveur de Jean IV mais, moins actif sans doute, fut simplement banni de Bruxelles en compagnie d'un autre frère, Jean.

Quels sont donc les "parents et amis" qui représentèrent le clan Pipenpoy à Paris ?

La charte de Paris cite : Everard *Boote*, Jean de *Diedegem*, Wenselin de *Hertoghe* et Walraven de *le Berghc*.

²⁴ H.C. VAN PARYS et Fr. DE CACAMP, *Généalogies Bruxelloises*, in *Brabantica*, II, 366.

Evrard Boote, fils d'Evrard et d'Alice *Heenkenschoot*, appartenait à une famille lignagère bien en cour et bien nantie. Il avait épousé Marguerite de *Schoonhoven*, petite-fille de Jean de Wavre et de Catherine *Swaeff*, arrière-petite-fille de Jean *Meeuwe*, seigneur de Dongelberg et fils naturel du duc de Brabant Jean III.

Everard Boote avait acquis peu avant des biens très importants : la Cour de Crainhem et les domaines de Zaventem et de Sterrebeek qui comportaient un château et 160 bonniers²⁵. Il acquit aussi Pamel en 1391 mais revendit ce domaine 6 ans plus tard à Nicolas *Vyt*, le riche mécène à qui nous devons le tryptique de l'Agneau Mystique.

Les domaines d'Evrard Boote couvraient donc un territoire étendu dans la région de la Dendre, entre la Flandre et le Brabant, au sud de Merchtem²⁶.

Jean de *Diedeghem* également descendait de Jean *Meeuwe*, bâtard de Brabant par sa mère Marguerite de Wavre. Comme petit-fils de Jean de *Diedeghem* et de Lelia *Swaeff*, il faisait bonne figure dans le patriciat bruxellois.

Ces envoyés, chevaliers de bonne race, étaient donc bien dignes de représenter le clan Pipenpoy.

Les autres ne l'étaient pas moins. Wencelin de *Hertoghe*, fils de Willem et de Catherine *Swaeff*, était petit-fils de Nicolas *Swaeff* et d'Elisabeth *Eggloy* et neveu de Jean de *Diedeghem* précité. Il était apparenté à Evrard Boote par sa grand-mère Marguerite Boote.

On peut imaginer l'événement que dut être le voyage jusqu'à Paris de toute cette suite, avec armes, bagages et valetaille, ceci, en pleine saison d'hiver. Partis de Bruxelles au début du mois pour être reçus à Paris le 14 décembre par le duc de Bourgogne, nos seigneurs de trouvaient à Bruxelles avant le premier janvier suivant, date à laquelle ils comparurent devant le Conseil de la duchesse Jeanne.

La charte de Bruxelles distingue les comparants en deux catégories : " les principaulx de la partie Pipenpoy " et " leurs proximes et amis ".

Parmi les " principaulx ", nous trouvons Henri et Guillaume Pipenpoy dont nous avons parlé plus haut ainsi que Jehan de *Mol*, Jehan le *Leeuw* et Arnould *Laurens*. Ce dernier personnage nous

²⁵ A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, II, 700-709.

²⁶ Id., I, p. 288.

paraît mystérieux. Les spécialistes de l'histoire de Bruxelles ne le connaissent pas. A quel titre a-t-il pu jouer un rôle important dans cette affaire ?

Jehan de Mol, fils de Thierry, est bien sûr apparenté aux Boote précités, par ses grands-parents, Guillaume de Mol et Elisabeth Boote. Jehan le Leeuw est par alliance cousin de Jehan de Mol et apparenté aux mêmes Boote, son épouse n'était autre que Marie Boote, fille de Gilles et de Marguerite van der Noot.

Des huit personnages principaux, cinq appartiennent au clan Pipenpoy. Gisbert et Daniel de Massemen se rangent sans aucun doute dans l'autre clan. Mais le "sturman, frère des mors" ?

Parmi les "proximes et amis", la charte de Bruxelles cite Jehan de Diedeghem, qui fit le voyage à Paris ; Thierry de Mol, frère de Jehan précité et Jehan de Melyn, fils d'Ernault, châtelain de Ter-vueren et de Marie Pipenpoy, donc neveu de Henri et Guillaume Pipenpoy.

Accompagnent encore ce groupe : Gisbert Pipenpoy, frère des précédents, Gérard Pipenpoy, leur oncle et Jehan le Leeuw.

Le clan Massemen

Etant donné l'importance de cette famille en Flandre, la généalogie des *van Massemen* ou de *Masmines* a depuis toujours tenté les généalogistes tels que Miraeus et Butkens²⁷.

Leurs travaux comportent bien entendu de nombreuses lacunes et peuvent même être récusés pour certains degrés. A notre connaissance, une généalogie critique de cette famille reste toujours à établir.

Les Massemen portaient *d'or au lion rampant, couronné, lampassé et armé de gueules*.

Le village de Massemen, dans l'ancien comté d'Alost, mouvait de la cour féodale de Termonde. Au cours du XIII^e siècle le domaine tomba aux mains de la Maison de Zottegem dont une branche prit le nom du domaine.

Les Massemen figuraient au premier rang de la noblesse de Flandre et des grands féodaux. Ils possédaient des territoires immenses dans les pays d'Alost et de Termonde, entre l'Escaut et

²⁷ Chr. BUTKENS, in *Trophées du Duché de Brabant*, II, add. pp. V et i. A. MIRAEUS, *Geneologia Gentil. Dynastar. et Principium. de Masmines*, in *Opera Diplomatica*, II, 1357-1361.

Bibl. Royale, Fds Houwaert n° 6503, f° 377, et n° 6606 (erreurs).

la Dendre, notamment Kalken, Laarne, Axel, Zomergem, Eke, Overmere, Hollebeke, etc. Ils prirent part aux croisades, à la bataille des Eperons d'Or et à celle de Bäsweiler.

Nous limiterons notre exploration généalogique aux seuls personnages concernés dans la guerre privée avec les Pipenpoy.

Il s'agit donc d'identifier les chevaliers Jehan, seigneur d'Axel et Philippe, seigneur de Zomergem qui comparurent à Paris, y signèrent pour Gisbert et Daniel et s'engagèrent à obtenir l'approbation du "sturman frère des mors". Qui était ce personnage encore vivant à l'époque et qui étaient les deux personnes assassinées ?

Partant du degré le plus certain nous établirons le crayon ci-dessous²⁸.

I. Gérard, seigneur de Massemen, Laarne, Kalken et sous Wetteren, × Elisabeth de *Maldegem*, dame de Eke et de Wassegem. Pendant longtemps l'église de Massemen conserva leur monument funéraire. On pouvait y lire que Gérard mourut le 7 mai 1326 et sa veuve le 10 janvier 1337. Le couple eut deux fils :

- Gérard qui suit en IIA.
- Jehan qui suit en IIB.

IIA. Gérard, seigneur de Massemen, Laarne, Kalken et sous Wetteren, épousa Marguerite, dame d'Axel qui lui donna :

1. Gérard, chevalier, seigneur de Massemen, Kalken et Laarne, † 1390.

Il fut l'époux de Catherine de *Maldegem*, dame de Berlegem († 1405).

2. Jehan, chevalier, seigneur de Kalken, Uitbergen et Overmere. En 1366, avec l'accord de son frère Gérard, il reçut une partie de la seigneurie de Kalken à l'occasion de son mariage avec Marguerite de *Oudenhove* († 1417).

Jehan testa en 1398 et mourut peu après, il laissa six fils qui suivent en III.

3. Philippe, chevalier, seigneur de Berlegem, Eke, Hundelgem, Herdersem, Wessegem. Selon une inscription en l'église de Termonde, il décéda le 21 juin 1391 sans descendance de son union avec Catherine de *Mirabello*, dame de Zomergem, veuve de Gerin *uter Zwacne*, chevalier, seigneur de Herdersem.

²⁸ N.d.l.R. : Mr Leynen prépare une généalogie van Massemen dans laquelle figureront les preuves des éléments avancés ici.

Catherine était fille de Simon de *Mirabello* et d'Elisabeth, fille naturelle de Louis de *Crécy*, comte de Flandre. Son père était un personnage historique de grand format : extrêmement riche, il joua un rôle important dans la politique du comté. Pendant longtemps il fut régent de Flandre et soutint Artevelde dans sa politique pro-anglaise. Aussi fut-il assassiné en même temps que celui-ci en 1346.

Philippe de Massemen comptait également parmi les notables les plus influents en Flandre : conseiller du comte Louis de *Maele* puis de Philippe le Hardi, grand bailli de Termonde ; plusieurs fois chargé de missions diplomatiques à partir de 1367, l'une de ses ambassades le conduisit auprès du roi de France le 21 août 1389. Avec son frère Jehan, il vécut la dramatique réconciliation des gantois avec leur nouveau prince Philippe le Hardi (1385). Il n'est donc pas étonnant que celui-ci acceptât de s'occuper d'une affaire qui avait coûté la vie à son homme de confiance. C'est en effet Philippe de Massemen, seigneur d'Eke et de Hundelgem, que nous identifions comme l'une des victimes des Pipenpoy. N'oublions pas non plus qu'il était possessionné à Merchtem.

4. Daniel, chevalier, seigneur de Lichtervelde sous Wetteren. Il mourut avant 1394, car Marguerite 's *Govaerts*, dame de Jukhove et de Rozebeke, était réputée sa veuve à cette date, lorsqu'elle intervint comme ayant-droit lors du partage de l'héritage de Philippe de Massemen. Nous voyons en Daniel van Massemen la deuxième victime du clan Pipenpoy.
 5. Gisbert, chevalier, sgr de Hollebe († 1402). Il prit part également au partage de l'héritage.
 6. Béatrice († avant 1392), épouse de Thierry *Notax*, seigneur de Destelbergen. Ses deux filles mariées héritèrent de ses droits au partage de 1394.
- IIB. Jehan de Massemen, chevalier, seigneur d'Axel, de Laarne et de Zomergem, eut trois enfants :
1. Jehan, seigneur d'Axel et de Laarne, épousa Marie de *Contrecœur*, ne laissant aucune postérité.
 2. Philippe, chevalier, seigneur de Zomergem († 1414), fut l'époux de Béatrice de *Maerschalck*, dame de Blaasveld, fille de Robert et de Béatrice de *Flandre*, fille naturelle du comte de Flandre.
 3. Lisbeth qui, après le décès de ses frères, devint dame d'Axel, de Laarne et de Zomergem. Elle épousa Baudouin de Vos, seigneur de Pollaar.
- III. Le couple (IIA₂) Jehan de Massemen, seigneur de Kalken, Uitbergen et Overmere × Marguerite d'*Oudenhove* eut comme descendance :

1. Daniel, chevalier, seigneur de Kalken, Uitbergen, Overmere († 1407). De son union avec Marguerite de Gistel naquirent six enfants qui, après le décès de leur père, furent confiés à la tutelle de Walrave de Massemen.
2. Lonis.
3. Lodewijk.
4. Jehan.
5. Gisbert.

Nous pensons pouvoir conclure que les chartes ont nommé les protagonistes selon l'apparement suivant :

- 1 - 2 : Jehan de Massemen, seigneur d'Axel et Philippe, seigneur de Zomergem, sont répertoriés ci-dessus en IIB1 et IIB2. Ils sont les fils de Jehan, seigneur d'Axel, de Laarne et de Zomergem (IIB) et petits-fils de Gérard de Massemen × Elisabeth de Maldegem (degré I).
- 3 : Daniel de Massemen, au nom de qui Jean et Philippe s'engagent vis-à-vis du duc, s'identifie avec le III₁. Il est le fils aîné de Jean (IIA2), seigneur de Kalken, Uitbergen et Overmere × Marguerite d'Oudenhove, petit-fils de Gérard × Marguerite, dame d'Axel (IIA) et arrière-petit-fils de Gérard de Massemen (I).
- 5 - 6 : Les deux frères, assassinés par le clan Pipenpoy, sont nécessairement Philippe, seigneur de Eke et de Hundelgem (IIA3) et Daniel, seigneur sous Wetteren (IIA4), fils également de Gérard (IA) et petits-fils de Gérard (I).
- 7 : Le "sturman frère des morts" s'identifie évidemment avec Jehan de Massemen (IIA₂), seigneur de Kalken, Uitbergen et Overmere. Il était l'aîné des frères vivant encore à cette époque et donc naturellement leur chef ou sturman.

Ainsi que nous l'avons dit, les documents officiels ne nous apprennent pas comment cette guerre privée se termina. Mais peut-être un chercheur plus heureux découvrira-t-il un jour une vieille chronique relatant de façon plus colorée ces événements tragiques qui ensanglantèrent le Bruxelles de nos ancêtres lignagers, si loin, si loin de notre Bruxelles de tramways, de néon et de stress.

Paul LEYNEN

Etude parue en néerlandais dans *Eigen Schoon en de Brabander*, 1980, n° 4-5-6 ; adaptée en français par F. Schoonjans, avec l'aimable autorisation de la *Koninklijk Geschied- en Oudheidkundig Genootschap van Vlaams-Brabant*.

Nos activités

Le 12 juin 1980 :

ASSEMBLEE GENERALE ET DINER ANNUEL DES LIGNAGES

Notre assemblée générale se tint cette année encore en la salle Maximilienne de l'hôtel de ville, mise aimablement à notre disposition chaque année par le collègue des Bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles.

Sans circonstance particulière cette année, notre assemblée générale reprit son visage habituel de réunion presque administrative.

Après celle-ci, les fidèles s'en furent rejoindre les membres — plus nombreux comme il se doit — qui les attendaient au " Savarin " afin de renouveler pour la huit centième fois ou à peu près, le banquet annuel des Lignages.

Nous avons choisi cet établissement pour être moins serrés que dans la salle fréquentée précédemment. Mais bien entendu les inscriptions retardataires déjouèrent à nouveau nos calculs et il fallut une fois de plus resserrer les chaises et donc leurs occupant(e)s, ce qui n'est pas toujours désagréable.

Chaque année le conseil d'administration se trouve devant le même problème, conjuguer les trois impératifs : proximité de la Grand-Place, espace suffisant et prix raisonnable. Peut-être avon-nous voulu cette année-ci nous cantonner un peu trop dans des prix très démocratiques.

Bref, le secrétariat serait heureux et reconnaissant de recevoir des suggestions (avant le 1^{er} mars 1981, date à laquelle il convient de prendre les premiers contacts avec les restaurateurs).

Le dîner fut, comme de bien entendu, animé et joyeux ; plusieurs commensaux le prolongèrent — ceci aussi devient une tradition — à une terrasse de la Grand-Place.

Les 2 et 3 juillet 1980 :

L'OMMEGANG DE BRUXELLES

Notre association assure la représentation totale du groupe du magistrat dans le cortège de l'Ommegang.

Cette année, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique, les organisateurs avaient introduit une évocation patriotique si émouvante que son anachronisme ne choqua personne.



Photo Société Royale de l'Ommegang

Le 29 octobre 1980 :

**VISITE GUIDEE A L'EXPOSITION
" BRUEGEL, UNE DYNASTIE DE PEINTRES "**

Nous ne savons si, en relatant cette activité nous devons nous réjouir ou nous lamenter. Nous réjouir devant l'immense succès que cette initiative a obtenu ou nous lamenter d'avoir dû refuser près de deux cents inscriptions.

Connaissant la moyenne de fréquentation de nos visites guidées dans les musées, nous avons pris audacieusement (pensions-nous) le risque d'engager un guide et de réserver pour un groupe avant même d'envoyer les invitations. Mais, par retour du courrier, nous reçumes tant de réponses qu'il nous fallut courir immédiatement au Palais des Beaux-Arts pour demander un deuxième guide et former un groupe supplémentaire. Après quelques jours nous avons tenté d'obtenir cinq guides en plus. Hélas, hélas, toutes les heures de groupes étaient retenues jusqu'à la fin de l'exposition. C'est avec beaucoup de peine que nous avons dû refuser les inscriptions aussi bien d'anciens membres dont nous apprécions fort la fidélité, que de nouveaux lignagers, que nous nous réjouissions de rencontrer pour la première fois. Ne voulant privilégier personne, nous nous en sommes tenus strictement à l'ordre d'arrivée des réponses.

Ces heures de groupes nous ont d'ailleurs un peu déçus. Suivant les premiers contacts que nous avons eus avec les organisateurs, nous avons compris que l'accès du public était " bloqué "

un temps suffisant pour que nous puissions entamer notre visite à l'aise. En réalité, ce prétendu blocage du public ne durait que le temps du passage des groupes devant le contrôle. Au lieu de la promenade espacée et aérée que nous attendions, nous connûmes à nouveau " la grande presse ".

D'autres que nous, dans les grands quotidiens, ont déploré cet état de choses. A la décharge des organisateurs de cette exposition il faut bien reconnaître que nul ne pouvait prévoir un tel succès, les cars affluant de France et de Hollande.

Les participants de nos deux groupes (élargis au maximum) furent en général très contents de leur visite. (Quelques-uns ne purent la suivre jusqu'au bout à cause de la foule). Pour certains, ce qu'ils purent en saisir fut en quelque sorte l'appétitif en vue d'une étude plus approfondie de notre peintre national. D'autres au contraire furent heureux de confronter à la réalité leurs souvenirs de lecture.

Outre leurs qualités artistiques, les Bruegel doivent susciter en nous, descendants des Lignages, une émotion particulière. De quelque horizon social qu'il vienne, il n'est aucun Lignager qui ne compte parmi ces populations peintes par Pierre Bruegel ou ses fils, l'un ou l'autre de ses ascendants. D'autre part, le thème de l'exposition était génial. L'on ignore trop souvent les liens de parenté qui peuvent exister entre plusieurs générations de peintres. Ainsi, la généalogie vient au secours de l'histoire de l'art.

De cette expérience, nous avons retiré une leçon pratique. S'il s'annonce encore à Bruxelles une manifestation d'une telle envergure, nous procéderons à un sondage préliminaire auprès de nos membres. Si nous décelons un intérêt suffisant, nous louerons toute la salle un soir et, après la manifestation culturelle, nous organiserons peut-être un cocktail.

FILIATIONS LIGNAGERES

Répondant à notre appel, notre président, comte *t'Kint de Roodenbeke*, membre fondateur de notre A.S.B.L. dans le Lignage Sweerts, après avoir fait rechercher ses ascendances complémentaires dans les six autres Lignages, nous a permis de les reproduire ci-après.

Nous l'en remercions.

FILIATION N° 52

ROODENBEKE

- I. Arnold t'KINT, ° 17.10.1464 Baerdeghem, † 23.8.1549, × Marie van den DAMME, ° 14.8.1468 Lebbeke, † 1.3.1526.
- II. Antoine t'KINT, ° 11.5.1509, † 3.4.1580, × 1.10.1536 Josine van der ELST, ° 2.10.1517, † 27.9.1562.
- III. Jan t'KINT ° 23.11.1554 Baerdeghem, † 4.2.1636 Erembodeghem, × 12.8.1579 Jeanne KIEKENS, ° 18.4.1561, † 3.1.1645.
- IV. Arnold t'KINT, ° 29.3.1591 Erembodegem, † (4.2.1636) ib., × 26.11.1613 Catherine van GINDERACHTER, ° 27.2.1593, † 26.8.1662.
- V. Josse t'KINT, ° 27.12.1626 Mollem, † 4.1.1687, × 1.6.1649 Marie PIPENPOY, ° 16.1.1618, † 19.8.1693.
- VI. Etienne t'KINT, ° 16.6.1657 Molenbeek, † 4.8.1719 Bruxelles, × Gudule SIREJACOB, † 22.8.1714.
- VII. François t'KINT, ° 20.12.1685, × 6.8.1716 Jeanne-Marie t'KINT.
- VIII. Corneille t'KINT, ° Bruxelles 24.2.1720, y † 18.4.1785, y × Marie FRANCOLET, ° 21.7.1733, † 4.7.1807.
- IX. Henri t'KINT, ° 30.9.1763, † 4.11.1841, × 2.6.1789 Ida STEVENS, ° 2.6.1762, † 31.12.1811.
- X. François t'KINT de ROODENBEKE, ° 5.2.1792, † 30.10.1878, × Rotterdam 3.7.1816 Thérèse-Catherine-Wilhelmine ELLINCKHUYSEN, y ° 21.3.1795, † Bruxelles 7.9.1850.
- XI. Henri - Marie, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 17.4.1817, † 6.11.1900 × 7.9.1841 Zoé-Isabelle de NAEYER, ° Gand 18.5.1818, † 1.12.1894 Bruxelles.
- XII. Arnould-François, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 1.5.1853 Gand, † 10.8.1928, × 4.7.1882 Isabelle-Fse de B.-Lucie-Hedwige de SILVA, ° Berlin 1.9.1857, † 16.10.1940.
- XIII. Juan-M.-Léon-H.-Fs, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 13.9.1886, † 16.2.1954, × 1911 comtesse Isabelle-Mathilde-A.M.G. de BEAUFFORT, ° 6.4.1891 Gand, † 4.10.1919 Ixelles.
- XIV. Henri-M.-Arnold-G.J.F. comte t'KINT de ROODENBEKE, × M.-L.-Madeleine-Ge HOUTART.

FILIATION N° 53

STEENWEEGHS

- I. Jan HALFHUYS, × Marguerite van WEVELGHEM.
- II. Jeanne (ou Anne) HALFHUYS, × Renier van THIENEN.
- III. Françoise van THIENEN, × Steven van den CASTEELE.
- IV. Jeanne van de CASTEELE, × Peter CROHAIN.
- V. Catherine CROHAIN, × Peter van GINDERACHTER.
- VI. Arnold t'KINT, ° 29.3.1591 Erembodegem, † 4.2.1636 ib., × 26.11.1613 Catherine van GINDERACHTER, ° 27.2.1593, † 26.8.1662.
- VII. Josse t'KINT ° 27.12.1626 Mollem, † 4.1.1687, × 1.6.1649 Marie PIPENPOY, ° 16.1.1618, † 19.8.1693.
- VIII. Etienne t'KINT, ° 16.6.1657 Molenbeek, † 4.8.1719 Bruxelles, × Gudule SIREJACOB, † 22.8.1714.
- IX. François t'KINT, ° 20.12.1685, × 6.8.1716 Jeanne-Marie t'KINT.
- X. Corneille t'KINT, ° Bruxelles 24.2.1720, y † 18.4.1785, y × Marie FRANCOLET, ° 21.7.1733, † 4.7.1807.
- XI. Henri t'KINT, ° 30.9.1763, † 4.11.1841, × 2.6.1789 Ida STEVENS, ° 2.6.1762, † 31.12.1811.
- XII. François t'KINT de ROODENBEKE, ° 5.2.1792, † 30.10.1878, × Rotterdam 3.7.1816 Thérèse-Catherine-Wilhelmine ELLINCKHUYSEN, y ° 21.3.1795, † Bruxelles 7.9.1850.
- XIII. Henrie-Marie, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 17.4.1817, † 6.11.1900 × 7.9.1841 Zoé-Isabelle de NAEYER, ° Gand 18.5.1818, † 1.12.1894 Bruxelles.
- XIV. Arnould-François, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 1.5.1853 Gand, † 10.8.1928, × 4.7.1882 Isabelle-Fse de B.-Lucie-Hedwige de SILVA, ° Berlin 1.9.1857, † 16.10.1940.
- XV. Juan-M.-Léon-H.-Fs, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 13.9.1886, † 16.2.1954, × 1911 comtesse Isabelle-Mathilde-A.M.G. de BEAUFFORT, ° 6.4.1891 Gand, † 4.10.1919 Ixelles.
- XVI. Henri-M.-Arnold-G.J.F. comte t'KINT de ROODENBEKE, × M.-L.-Madeleine-Ge HOUTART.

FILIATION N° 54

COUDENBERG

- I. Henri ESTOR, sgr de Bigard, échev. du Coudenberg 1453, × Elisabeth van LIÈRE.
- II. Jeanne ESTOR, × 1452 Gilles de GOTTIGNIES, sgr de La Haye.
- III. Lancelot de GOTTIGNIES, chev., sgr de La Haye, × 1508 Marie van den BROECK dite MUSCH, fille d'Arnold.
- IV. Gillis de GOTTIGNIES, sgr de La Haye, × 1531 Petronella van THIENWINCKEL, dame de Machelen-Ste- Gertrude.
- V. Lancelot de GOTTIGNIES, sgr de La Haye, × 1563 Anna van der LAEN.
- VI. Augustin de GOTTIGNIES, chev. sgr de La Haye et Woudenbroeck, secrétaire du Conseil Privé, × 1617 Marguerite VERREYCKEN.
- VII. Jean- Balthazar de VISSCHER, baron de Celles, † 1694 × 1663 Catherine - Marguerite de GOTTIGNIES, † 1690.
- VIII. Ghislain Louis de VISSCHER, baron de Celles, † 1712, × 1697 Jeanne-Albertine STALINS.
- IX. Ferdinand-Philippe-Ignace-Louis de VISSCHER, baron de Celles, × 1731 Constance-Honorine-Thérèse van EESBEECK dit van der HAGHEN, ex matre Rubens.
- X. Joseph-Albert de VISSCHER, baron de Celles, × Marie-Philippine-Ghislaine COLOMA.
- XI. Henriette-Je-Fse-Ge de VISSCHER, ° 12.6.1776 Bruxelles, † 25.4.1832, × 9 FRU IV Charles-P.-Jh ROOSE, comte de Baisy, ° 19.8.1768 Anvers, † 30.10.1817 Bruxelles.
- XII. Elisabeth ROOSE, ° 13.7.1809 Bruxelles, y † 18.12.1873, y × 12.5.1830 Amédée comte de BEAUFFORT. ° 4.4.1806 Tournai, † 28.7.1858 Bruxelles.
- XIII. Albert, marquis de BEAUFFORT, ° 20.9.1834 Meysse, † 6.7.1914 Bruxelles, × 1.4.1861 Bruxelles Emilie de MARNIX, ° Liège 17.10.1841, † Namur 10.4.1931.
- XIV. Fernand, marquis de BEAUFFORT, ° Bruxelles 27.1.1862, y † 31.8.1937, × 3.8.1887 Beuzet Anne de ROMREE de VICHENET, y ° 18.10.1863, † Bruxelles 27.11.1946.
- XV. Isabelle comtesse de BEAUFFORT, ° 6.4.1891 Bruxelles, y 8.5.1911 × Jean comte t'KINT de ROODENBEKE, y ° 13.9.1886, y † 16.2.1954.
- XVI. Comte Henri t'KINT de ROODENBEKE, × Marie-Louise HOUTART.

FILIATION N° 55

SLEEUS

- I. Franco Uter CROMMERCAMMEN, × Marie de HERTOGHE.
- II. Gillis MENNEN cité 1373, × Marie UTERCOMMERCAMMEN.
- III. Jean MENNENS, × Catherine MEERTE.
- IV. Catherine MENNENS, × Jean de BUTTERE dit HAECMAN.
- V. Catherine HAECKMAN, × Jan PIPENPOY.
- VI. Jan PIPENPOY, échevin de Bruxelles en 1504, × Gertrude s'BOSCH.
- VII. Jan PIPENPOY, × Cornélie van OVERSTRAETEN.
- VIII. Jan PIPENPOY, × Elisabeth GOOSENS.
- IX. Zeger PIPENPOY, × Jeanne van CUTSEM.
- X. Josse t'KINT, ° 27.12.1626 Mollem, † 4.1.1687, × 1.6.1649 Marie PIPENPOY, ° 16.1.1618., † 19.8.1693.
- XI. Etienne t'KINT, ° 16.6.1657 Molenbeek, † 4.8.1719 Bruxelles, × Gudule SIREJACOBS, † 22.8.1714.
- XII. François t'KINT, ° 20.12.1685, × 6.8.1716 Jeanne-Marie t'KINT.
- XIII. Corneille t'KINT, ° Bruxelles 24.2.1720, y † 18.4.1785, y × Marie FRANCOLET, ° 21.7.1733, † 4.7.1807.
- XIV. Henri t'KINT, ° 30.9.1763, † 4.11.1841, × 2.6.1789 Ida STEVENS, ° 2.6.1762, † 31.12.1811.
- XV. François t'KINT de ROODENBEKE, ° 5.2.1792, † 30.10.1878, × Rotterdam 3.7.1816 Thérèse-Catherine-Wilhelmine ELLINCKHUYSEN, y ° 21.3.1795, † Bruxelles 7.9.1850.
- XVI. Henri-Marie, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 17.4.1817, † 6.11.1900 × 7.9.1841 Zoé-Isabelle de NAEYER, ° Gand 18.5.1818, † 1.12.1894 Bruxelles.
- XVII. Arnould-François, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 1.5.1853 Gand, † 10.8.1928, × 4.7.1882 Isabelle-Fse de B.-Lucie-Hedwige de SILVA, ° Berlin 1.9.1857, † 16.10.1940.
- XVIII. Juan-M.-Léon-H.-Fs comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 13.9.1886, † 16.2.1954, × 1911 comtesse Isabelle-Mathilde-A.M.G. de BEAUFFORT, ° 6.4.1891 Gand, † 4.10.1919 Ixelles.
- XIX. Henri-M.-Arnold-G.J.F., comte t'KINT de ROODENBEKE, × M.-L.-Madeleine-Ge HOUTART.

FILIATION N° 56

SERROELOFS

- I. Jean MENNENS, × Catherine van van ELMPT.
- II. Gillis MENNENS, × Marie UTERCROMMERCAMMEN.
- III. Jean MENNENS, × Catherine MEERTE.
- IV. Catherine MENNENS, × Jean de BUTTERE dit HAECMAN.
- V. Catherine HAECKMAN, × Jan PIPENPOY.
- VI. Jan PIPENPOY, échevin de Bruxelles en 1504, × Gertrude s'BOSCH.
- VII. Jan PIPENPOY, × Cornélie van OVERSTRAETEN.
- VIII. Jan PIPENPOY, × Elisabeth GOOSENS.
- IX. Zeger PIPENPOY, × Jeanne van CUTSEM.
- X. Josse t'KINT, ° 27.12.1626 Mollem, † 4.1.1687, × 1.6.1649 Marie PIPENPOY, ° 16.1.1618, † 19.8.1693.
- XI. Etienne t'KINT, ° 16.6.1657 Molenbeek, † 4.8.1719 Bruxelles, × Gudule SIREJACOB, † 22.8.1714.
- XII. François t'KINT, ° 20.12.1685, × 6.8.1716 Jeanne-Marie t'KINT.
- XIII. Corneille t'KINT, ° Bruxelles 23.2.1720, y † 18.4.1785, y × Marie FRANCOLET, ° 21.7.1733, † 4.7.1807.
- XIV. Henri t'KINT, ° 30.9.1763, † 4.11.1841, × 2.6.1789 Ida STEVENS, ° 2.6.1762, † 31.12.1811.
- XV. François t'KINT de ROODENBEKE, ° 5.2.1792, † 30.10.1878, × Rotterdam 3.7.1816 Thérèse-Catherine-Wilhelmine ELLINCKHUYSEN, y ° 21.3.1795, † Bruxelles 7.9.1850.
- XVI. Henri - Marie, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 17.4.1817, † 6.11.1900 × 7.9.1841 Zoé-Isabelle de NAEYER, ° Gand 18.5.1818, † 1.12.1894 Bruxelles.
- XVII. Arnould-François, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 1.5.1853 Gand, † 10.8.1928, × 4.7.1882 Isabelle-Fse de B.-Lucie-Hedwige de SILVA, ° Berlin 1.9.1857, † 16.10.1940.
- XVIII. Juan-M.-Léon-H.-Fs comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 13.9.1886, † 16.2.1954, × 1911 comtesse Isabelle-Mathilde-A.M.G. de BEAUFFORT, ° 6.4.1891 Gand, † 4.10.1919 Ixelles.
- XIX. Henri-M.-Arnold-G.J.F., comte t'KINT de ROODENBEKE, × M.-L.-Madeleine-Ge HOUTART.

FILIATION N° 57

SERHUYGHS

- I. Jan PIPENPOY, × Gertrude s'BOSCH.
- II. Jan PIPENPOY, × Cornélie van OVERSTRAETEN.
- III. Jan PIPENPOY, × Elisabeth GOOSENS.
- IV. Zeger PIPENPOY, × Jeanne van CUTSEM.
- V. Josse t'KINT ° 27.12.1626 Mollem, † 4.1.1687, × 1.6.1649 Marie PIPENPOY, ° 16.1.1618, † 19.8.1693.
- VI. Etienne t'KINT, ° 16.6.1657 Molenbeek, × 4.8.1719 Bruxelles, × Gudule SIREJACOB, † 22.8.1714.
- VII. François t'KINT, ° 20.12.1685, × 6.8.1716 Jeanne-Marie t'KINT.
- VIII. Corneille t'KINT, ° Bruxelles 24.2.1720, y † 18.4.1785, y × Marie FRANCOLET, ° 21.7.1733, † 4.7.1807.
- IX. Henri t'KINT, ° 30.9.1763, † 4.11.1841, × 2.6.1789 Ida STEVENS, ° 2.6.1762, † 31.12.1811.
- X. François t'KINT de ROODENBEKE, ° 5.2.1792, † 30.10.1878, × Rotterdam 3.7.1816 Thérèse-Catherine-Wilhelmine ELLINCKHUYSEN, y ° 21.3.1795, † Bruxelles 7.9.1850.
- XI. Henri - Marie, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 17.4.1817, † 6.11.1900 × 7.9.1841 Zoé-Isabelle de NAEYER, ° Gand 18.5.1818, † 1.12.1894 Bruxelles.
- XII. Arnould-François, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 1.5.1853 Gand, † 10.8.1928, × 4.7.1882 Isabelle-Fse de B.-Lucie-Hedwige de SILVA, ° Berlin 1.9.1857, † 16.10.1940.
- XIII. Juan-M.-Léon-H.-Fs, comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 13.9.1886, † 16.2.1954, × 1911 comtesse Isabelle-Mathilde-A.M.G. de BEAUFFORT, ° 6.4.1891 Gand, † 4.10.1919 Ixelles.
- XIV. Henri-M.-Arnold-G.J.F. comte t'KINT de ROODENBEKE, × M.-L.-Madeleine-Ge HOUTART.

FILIATION N° 58

SWEERTS

- I. Corneille t'KINT de ROODENBEKE, ° Bruxelles 24.2.1720, † 18.4.1785, *admis au Sweerts* 15.6.1747, × Marie FRANCOLET, ° 21.7.1753, † 4.7.1807.
- II. Henri t'KINT de ROODENBEKE, ° 30.9.1763, † 4.11.1841, × Ida-Joseph STEVENS, ° 2.6.1762.
- III. François-Jh t'KINT de ROODENBEKE, écuyer, ° Bruxelles 5.2.1792, y † 30.10.1878, × Thérèse-Cath.-W. ELLINCKHUYSEN, ° Rotterdam 21.3.1795, † Bruxelles 7.9.1850.
- IV. Henri-Marie, 1^{er} comte t'KINT de ROODENBEKE, prés. du Sénat, min. d'Etat, ° 17.4.1817, † 6.11.1900, × Zoé-Isabelle de NAFYER, ° Gand 18.5.1818, † Bruxelles 1.12.1894.
- V. Arnould-Franç., 2^e comte t'KINT de ROODENBEKE, prés. du Sénat, ° Gand 1.5.1853, × Isabelle-Françoise de B.L.H. de SILVA, ° Berlin 1.9.1857.
- XIV. Henri-M.-Arnold-G.J.F., comte t'KINT de ROODENBEKE, ° 13.9.1886, × 1^o Comtesse Isabelle-Mathilde-Anne-M.G. de BEAUFFORT, ° Gand 6.4.1891, † Bruxelles 5.10.1919
- VII. Henri-M.-Arnold-G.J.F. de B.B. 4^e comte t'KINT de ROODENBEKE, ° Bruxelles, colonel, × Marie-Louise G.M. HOUTART, ° Bruxelles.



**Extraits du rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale des Associés
réunis en l'Hôtel de Ville de Bruxelles,
le 12 juin 1980**

Admission de membres

Au cours de l'année 1979, le conseil d'administration s'est favorablement prononcé sur les requêtes d'admission des nouveaux membres effectifs suivants, après vérification par notre commission des preuves de leur appartenance à l'un des sept lignages de Bruxelles.

Serhuyghs :

Comte *van de Werve de Vorsselaer*, du chef de Léonard Mi-cault, admis le 13 juin 1590.

Sleeus :

Madame Baudouin *Elleboudt*, née Elisabeth *Robyns de Schneidauer* et ses enfants : Madame la baronne Christian *Beyens*, née Béatrice *Elleboudt* ; Messieurs Thierry et Baudouin *Elleboudt*, tous du chef de Martin Joseph Robyns, déclaré admissible le 13 juin 1782.

Steenweeghs :

La baronne Léopold de *Bonhomme* et ses frères Messieurs Christian, Guy et Jean-Yves de *Lannoy*, tous du chef de Madame Albert de Lannoy, née Suzanne Mertens, admise le 30 octobre 1962.

Admissions complémentaires

Notre président, le comte *t'Kint de Roodenbeke*, déjà au lignage Sweerts, a en outre prouvé son ascendance dans les six autres lignages, à savoir :

Serhuyghs :

du chef de Jean Pipenpoy, échevin en 1504 ;

Sleeus :

du chef de Franco uter Crommercamen, échevin en 1356 ;

Serroelofs :

du chef de Jean Mennens, échevin en 1362 ;

Coudenberg :

du chef de Henri Estor, échevin en 1453 ;

Steenweeghs :

du chef de Joseph Albert de Visscher, baron de Celles, admis le 13 juin 1760 ;

Roodenbeke :

du chef d'Arnold t'Kint, reconnu descendant de ce lignage le 22 août 1489.

Activités

1. *Le 29 mars 1979*, de nombreux membres de notre association participèrent au prestigieux gala annuel de la Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles.

2. *Le 13 juin 1979*, assemblée générale et dîner annuel. A l'occasion du Millénaire, l'assemblée générale fut rehaussée par une séance académique. L'affluence fut telle que nous dûmes occuper la salle des mariages. Malheureusement, retenu inopinément ainsi que tout le conseil communal, le bourgestre, M. Van Haelteren, qui nous avait assuré de sa présence, ne put que déléguer un échevin pour une courte allocution de sympathie. M. van Parys évoqua d'une façon très intéressante les assemblées lignagères du 13 juin sous l'ancien régime.

Un vin d'honneur clôtura cette séance académique.

Le dîner annuel qui suivit connut l'affluence record de 101 convives, avec la conséquence que nous étions un peu trop serrés bien que répartis sur deux étages du restaurant " Les Ailes ". Ce petit inconvénient n'empêcha pas la franche bonne humeur de présider à toutes les tables.

3. *Les 4 et 5 juillet* ainsi que le *6 septembre 1979*, participation au cortège de l'Ommegang.

4. *Le 17 novembre*, visite au Palais des Beaux-Arts de l'exposition " Saint-Michel et sa symbolique ". Nos membres, également plus nombreux que prévu, ont pu admirer un rassemblement exceptionnel de deux cents objets d'art, souvent très riches, et aussi apprendre davantage au sujet du patron de notre bonne ville.

Bulletin

Les numéros 77 à 80 ont paru pour 1979 en deux fascicules.

On y relevait entre autres :

- Un éditorial à propos du millénaire.
- Une étude de M. H.C. van Parys sur *Jean Joseph van der Noot (1683-1763), membre du lignage Serroelofs et chevalier de l'Ordre Teutonique.*
- De M. Baudouin Walckiers : *Analyse de 560 filiations lignagères vérifiées pour l'admission dans l'association des Descendants des Lignages de Bruxelles.*
- Un article de M. Paul Leynen sur *Jean t'Serclaes de Tilly et Rothenburg ob der Tauber.*
- La publication de huit filiations lignagères du baron Cogels.

D'autre part, M. H.C. van Parys a lancé dans notre bulletin deux appels aux lecteurs, l'un pour un " *répertoire iconographique* ", l'autre pour des indications biographiques destinées à compléter un " *répertoire circonstancié des membres des Lignages de Bruxelles sous l'ancien régime* ".

Nous avons déjà pu publier une liste intéressante communiquée par le baron d'Anethan.

Nominations statutaires

A la date de la présente assemblée générale arrivent à expiration les mandats d'administrateurs de : MM. A. Braun de Ter Meeren, P. Leynen, L. de Reus, B. Walckiers et M. Wittock.

Le Conseil d'administration propose leur renouvellement.



Après quelques demandes d'explications, le rapport fut approuvé à l'unanimité des membres présents, de même que le renouvellement des mandats d'administrateur.

Cotisations

— Annuelle : 500 fr.

— A vie : 6.000 fr.